

EQUIPES MOBILES DE PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

SECTEUR

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

6, avenue Balatchano
06300 Nice
spel@fondationdenice.org



Table des matières

| | |
|---|----|
| LA FONDATION DE NICE EN 2022..... | 2 |
| 1. OBJECTIFS GENERAUX..... | 17 |
| 2. MODALITE D'INTERVENTION..... | 17 |
| 3. SPEL MNCA..... | 19 |
| 3.1 Les admissions..... | 19 |
| 3.2 Composition et stade de la procédure..... | 19 |
| 3.3 Age de la personne la plus âgée du ménage..... | 19 |
| 3.4 Causes de l'impayée..... | 19 |
| 3.5 Catégorie socioprofessionnelle..... | 20 |
| 3.6 Situation au regard du logement..... | 20 |
| 3.7 Motifs d'expulsion..... | 20 |
| 3.8 Indicateurs sur les ménages sortis en 2022..... | 20 |
| 3.9 Motifs d'arrêt d'accompagnement..... | 21 |
| 3.10 Logement à la sortie..... | 21 |
| 3.11 Emploi..... | 22 |
| 3.12 Actes usagers..... | 22 |
| 4. SPEL CASA..... | 23 |
| 4.1 Les admissions..... | 23 |
| 4.2 Composition du ménage..... | 23 |
| 4.3 Age de la personne la plus âgée du ménage..... | 23 |
| 4.4 Causes de l'impayée..... | 24 |
| 4.5 Catégorie socioprofessionnelle..... | 24 |
| 4.6 Situation au regard du logement..... | 24 |
| 4.7 Motifs d'expulsion..... | 25 |
| 4.8 Indicateurs sur les ménages sortis en 2022..... | 25 |
| 4.9 Motifs d'arrêt d'accompagnement..... | 25 |
| 4.10 Logement à la sortie..... | 26 |
| 4.11 Emploi..... | 26 |
| 4.12 Actes usagers..... | 26 |
| 5. Témoignages de Monsieur D..... | 27 |



LA FONDATION DE NICE EN 2022

REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2022,

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 453 collaborateurs-trices réparti.e.s sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, avec un budget de fonctionnement de 27 millions d'euros, la Fondation accompagne plus de 10 000 personnes chaque année et gère 482 logements dont 59 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Cofinancé par l'Union européenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Président Emmanuel Macron

REGION SUD
Président Christian Estroski

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
Président Jean-Claude Gaudin

MÉTROPOLITE NICE CÔTE D'AZUR
Président Jean-Michel Galarza

VILLE DE NICE
Président Jean-Michel Galarza

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale" (ESUS)

Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 8 domaines d'activités stratégiques :

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social

qui se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : santé-addictions, hébergement-logement et asile-insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, mettre à l'abri, accompagner (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Halte de nuit, Appartements de Coordination Thérapeutique, Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Accompagnement Social Lié au Logement, équipe mobile prévention des expulsions, agir pour les difficultés locatives)
- Soutenir l'insertion des personnes bénéficiaires de la protection internationale (plateformes réfugiés, cohabitations solidaires, Programme Investir dans les Compétences Intégration Professionnelle des Réfugiés)
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Centre d'Accueil, d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogue, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions).
- Un jardin solidaire et une épicerie sociale viennent compléter les actions au sein du secteur, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale des personnes accompagnées.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale **Un Chez Soi d'Abord** créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui achève sa montée en charge pour loger et accompagner 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

En 2022, ce secteur aura organisé en urgence l'hébergement citoyen de 230 déplacés de guerre Ukrainiens sur le département, se sera vu attribuer un centre provisoire d'hébergement pour 46 bénéficiaires de la protection internationale et repense le projet de la Halte de nuit pour l'ouvrir sans interruption estivale.

Le Secteur Accès à l'Emploi

repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'activité n'est pas ici vue comme un objectif final mais comme un moyen d'accès à l'autonomie.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation entreprises, la mise en situation de travail et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi, Equipe Emploi Ukraine)
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion,)
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA et demandeurs d'emploi longue durée (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi séniors, plateforme emploi, projet Roya)
- Accompagner à l'emploi des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet coach emploi)
- Aller à la rencontre des personnes sans abri : équipe mobile emploi
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (centre de pré-orientation)
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie (Auto-école sociale passage du code de la route, réalisation de bilan en lien avec l'emploi)
- Favoriser la mobilité inclusive et solidaire grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie)

En 2022, ce secteur s'est associé à la solidarité locale pour accompagner des déplacés de guerre Ukrainiens vers la reprise d'un emploi, a démarré le dispositif premières heures en chantier pour faciliter la reprise progressive d'une activité pour des publics en situation de précarité.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles

réunit les établissements et services œuvrant au sein de la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confié.e.s par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de deux domaines d'activités stratégiques : l'enfance et la jeunesse qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescent.e.s et des jeunes majeur.e.s tout en favorisant l'accès à l'autonomie (3 maisons d'enfants à caractère social, enfance, adolescents et adolescentes, service appartements)
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs non accompagnés (service mineurs non accompagnés dans le diffus)
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (plateforme de services jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc)
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité)

- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d'exprimer ses talents (Lieu ressources)

Le Siège Social

complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, la direction des ressources humaines, la direction administrative et financière, la direction de l'immobilier complétées depuis 2021 d'une responsable communication et levée de fonds. Elles apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment au bon emploi des fonds publics.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation

Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.
-

L'innovation sociale afin de :

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Les grandes évolutions et faits marquants 2022

La disparition en septembre 2022 de Louis-Xavier Michel, président d'honneur de la Fondation et père fondateur avec Bruno Dubouloz de l'association du Patronage Saint-Pierre ACTES. Nous souhaitons lui rendre hommage pour son engagement, sa vision, il continuera d'inspirer nos actions dans le droit fil des valeurs qu'il incarnait de partage et de solidarité.

Une revalorisation salariale des métiers du social attendue mais incomplète car elle exclut injustement les métiers de l'accès à l'emploi ainsi que les postes administratifs.

Un renouvellement des équipes de direction qui se poursuit avec deux nouveaux directeurs, de nouveaux responsables d'activités. L'enjeu d'attractivité demeure entier sur les postes de cadres et les fonctions support au vu de la nécessaire diversification et professionnalisation des compétences attendues sur les fonctions de gestion et d'encadrement.

La gestion de crise comme élément de fonctionnement des directions opérationnelles avec l'accueil en urgence des déplacés de guerre Ukrainiens. C'est désormais une compétence de base de la fonction de direction de savoir à la fois gérer le quotidien et faire face aux imprévus en termes de besoins sociaux élevés. Les crises sociales, humanitaires, climatiques, politiques, sanitaires se succèdent et nécessitent des compétences et moyens spécifiques.

Les perspectives 2023

Avec la disparition au cours des 5 dernières années de nos pères fondateurs, le renouvellement important de la ligne hiérarchique, 2023 devra s'atteler à transmettre dans les services le récit de notre histoire et la vision d'une organisation au service des publics les plus précaires, afin de perpétuer la continuité de nos valeurs fondatrices.

Le renforcement de l'attractivité de nos métiers restera une priorité avec des développements qui marquent nos difficultés de recrutements et de fidélisation notamment dans le secteur de la protection de l'enfance. La revalorisation de la valeur du point pour tous, les travaux destinés à favoriser l'émergence d'une nouvelle convention collective unique étendue, plus de souplesse dans les organisations de travail devraient nous permettre de mieux reconnaître la diversification de nos métiers et qualifications et attirer de nouveaux profils. Nous engageons une réflexion avec l'Université sur **la professionnalisation du travail pair** et poursuivons nos travaux sur les conséquences de la dématérialisation sur la fracture numérique.

L'évolution de nos pratiques professionnelles continuera de s'enrichir de nouvelles méthodes d'intervention comme la multiréférence, les valeurs du rétablissement dans l'accompagnement social, Individual Placement and Support en matière d'accès à l'emploi qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

Il s'agira également en 2023 après la structuration nécessaire d'une politique de communication, d'axer les interventions sur la levée de fonds auprès d'entreprises privées, de fondations.

Grâce à un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, un terrain sera mis à notre disposition pour installer un tiers lieu composé notamment d'un jardin solidaire. Ce site sera un outil pédagogique et thérapeutique destiné aux personnes accompagnées.

Enfin, 2023 sera l'année du développement du secteur Enfance Jeunesse Familles avec la renégociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour 4 ans, intégrant une nouvelle unité 3-6 ans et la gestion d'une nouvelle Maison d'enfants à caractère social sur le domaine de l'Enfance de la Trinité.

Nous accompagnerons également, malgré les difficultés de fin d'année, le déploiement en centre-ville à Nice de services de proximité aux usagers de drogue afin de promouvoir une politique d'accès aux soins et de réduction des risques et des dommages pour ce public prioritaire, sans oublier la poursuite d'expérimentation en matière d'accès à l'emploi des personnes ayant des troubles psychiques avec le nouveau métier du job coach et le un chez soi jeunes.

Chiffres Clés Hébergement et Logement

4,9

en M d'euros, le Budget
du Domaine d'Activité
Hébergement et
Logement

940

en KEuros, le
montant des
loyers des
hébergements du
CHRS

2022

8 793

nombre de
nuitées à la Halte
de nuit

158

Hébergements
au CHRS

1 457

Visites à domicile
effectuées en 2022 à
l'Unité Logement

49

en % des
sorties du CHRS,
en bail privé ou
social

27

Le nombre de
travailleurs
sociaux

96

en pourcentage le
taux d'occupation de
la Halte de nuit

8

arrivés dans
l'équipe en 2022

17

le nombre d'année
d'ancienneté
moyenne au CHRS

5 947

le nombre de
passages matin
et soir à la
Halte de nuit

304

le nombre de
personnes refusées à
la porte à la Halte de
nuit

3,5

le nombre d'année
d'ancienneté
moyenne à l'Unité
Logement

Le domaine d'activité Hébergement- Logement a été créé dans le cadre de la restructuration globale du secteur social et médico-social dans une logique de cohérence des dispositifs, actions et de l'organisation managériale. Le domaine a connu un important développement par la mise en place du plan pauvreté, le déploiement de la stratégie du « logement d'abord » et les évolutions des modèles d'accompagnements.

Ces évolutions conduisent à repenser l'organisation sur la forme (ligne hiérarchique, cohérence...) et sur le fonds (projet d'établissement et de service).

La présentation d'organisation qui suit, a pour ambition de croiser l'ensemble des évolutions citées et de mettre en cohérence des éléments qui pouvaient jusqu'alors apparaître disparates et sans liens.

Elaborer avec les personnes des préconisations concertées sur la situation permettant de :

- Mobiliser ou remobiliser les ménages, grâce à l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire pour rechercher des solutions aux difficultés rencontrées.
- Favoriser la mobilisation des dispositifs existants qui contribuent à aider les ménages face à leurs problématiques.
- Rechercher des solutions adaptées pour un éventuel relogement. Trouver des solutions alternatives à toutes mise à la rue.
- Proposer une action volontariste sur l'accès à l'emploi.
- Mobiliser les dispositifs de soins tant sur le domaine somatique que psychique.
- Avoir une action volontariste sur l'usage d'habiter

Le Domaine d'activité Hébergement logement est composé de 50 salariés pour un équivalent de 49,2 ETP.

21 sont des travailleurs sociaux (CESF, TISF, ES, AS). Et nous avons 3 travailleurs pair dans le Domaine d'activité.

Les équipes sont encadrés par 3 cadres de proximité (Chef de service ou Coordinateur)

Les équipes du Domaine d'activité Hébergement et logement ont accompagné 993 personnes en 2022

- 186 pour la Halte de nuit
- 365 pour le CHRS
- 442 pour l'Unité Logement

ORGANIGRAMME DA H&L

Emilie DONIER
Assistante de direction

Zeina ZARIF-BRAYE
Directrice du
Secteur I

Martin POURBAIX
Responsable d'Activité

Jean-Louis BEE
Chef de Service
CHRS

Samar SUFAN
Secrétaire CHRS

Nathalie VITALE
Secrétaire CHRS

Travailleurs Sociaux:

Cécile CARBETTI, Nathalie JUSTES, Nicolas POINT, Sylviane FERRATO, Marina POLIDORI, Amina BOUHADJAR, Stéphanie BUFFOLI, Sylvie BERNARD, Delphine DEMONGET, Coralie LAZZERINI, Eva LOZACH, Karen KLOPMAN, Vincent GIAUFFRET, Sylvain CHANGENOT

Psychologues: Dominique COSTA et Sylvie YAHIAOUI

ASH: Yasmine FOUAD et _____

Amandine FABRE
Coordinatrice
ULAM

Maroua KHEDHIRI

Secrétaire ULAM et HDN

Stéphane POGGI
Coordinateur
Halte de Nuit

Travailleurs Sociaux:

Julie RABASSE, Emmanuel MIRALLES, Idriss SOILIHI, Ibtissem BAILI, Lory NEVEU-MARTINEZ, Marine COSTA, Margaux LANTERO,

CIP:

Mina NAJI, Hanane BOUSLILIH, Elodie GLASMAN, Chloé EMMANUELIDIS

Travailleur socio-juridique: Manon FRITSCH

Travailleur Pair: Michel LEANDRO, Samira FRIDMANN

Agents d'accueil:

Khalid BELOUNIS, Arame DIOUF, Lassad HABAIEL, Françoise SKUTA, Sonia BEN-MESSAOUD, Christel AMETLLER

Surveillants de Nuit:

Mohamed AKEB, Christel AMETLLER, Ali MEROUANE, Arnold ADJA, Shkelzen KINGJI

Travailleur Social: Khadija BRAHIMI

Les bénéficiaires sont en majorité des hommes (60%), isolés, entre 25 et 50 ans. Même si nous constatons un vieillissement des personnes accompagnés.

Le travail réalisé par les équipes du Domaine d'activité hébergement logement se découpe en 3 types d'accompagnements distinct selon les dispositifs :

- Halte de nuit : accueil et mise à l'abri avec possibilité d'accompagnement social (ouverture des droits et orientation principalement)
- CHRS : accompagnement social global dans un hébergement, comprenant un volet emploi important.
- Unité logement : Evaluation sociale et bilan, puis mise en place d'un accompagnement ciblé sur la/les problématiques repérées ou orientation.

Le CHRS et l'unité logement travaille en accompagnement individuel, principalement en aller-vers.

Le CHRS complète son accompagnement par des ateliers collectifs. La Halte de nuit propose des activités socioculturelles.

| Services | Budget | Nbrs places | Cout/place |
|----------|-----------|-------------|------------|
| APDL | 216 400 | 175 | 1 236 |
| ASLL | 250 000 | 200 | 1 250 |
| SPEL | 449 400 | 180 | 2 496 |
| CHRS | 2 913 449 | 270 | 10 790 |
| HDN | 763 100 | 43 | 17 746 |

Le domaine d'activité se définit par une capacité d'intervention auprès des personnes qui rencontre des difficultés liées au logement. Il développe des actions de prévention, d'accompagnement et d'hébergement dans le cadre du projet de la Fondation de Nice et du secteur social et médico-social.

| Niveau d'intervention | Objectifs | Publics | Dispositifs | Saisine des dispositifs | Modalités d'actions | Durée de l'action | Nbrs de places | Budget |
|--|--|---|---|---|---|---|--------------------------------------|--------------------------|
| Dispositif d'actions primaires (situations préoccupantes) | Prévenir précocement les risques avant toutes formes d'aggravations. Maintenir dans le logement | Ménages ou personnes isolées majeurs, locataire de leurs logements | Agir Pour les Difficultés Locatives (APDL) | Bailleurs sociaux | Equipe mobile. Intervention dans les domiciles. Accompagnement de courte durée visant à la mobilisation du droit commun | De 1 à 8 mois maximum | 175 | 216 400 |
| Dispositif d'actions secondaires (Situations préoccupantes, interventions à toutes les phases contentieuses). | Accompagner Orienter. Maintenir dans le logement ou relogement. Accent mis sur les réponses rapides | Ménages ou personnes isolées majeurs, locataires de leurs logements | Service de prévention des expulsions (SPEL). Accompagnement lié au logement (ASLL) | Etat/DEETS via la CCAPEX et l'unité prévention des expulsions Métropole NCA/CASA Métropole NCA FSL pour l'ASLL | Principes d'actions basé sur « l'Aller vers » Primauté des visites à domicile | De 1 à 8 mois Maximum De 4 à 12 mois Maximum | 180 200 mesures / 110 ménages | 449 400 250 000 |
| Dispositif d'actions tertiaires (Situations très dégradées, nécessitant une | Héberger, Abriter Accompagner, Orienter. Reloger. Aider à accéder ou à recouvrer une | Ménages ou personnes isolées majeurs connaissant de graves difficultés. | Centre d'hébergement et de réinsertion social (CHRS) | Etat/DEETS Via le SIAO Etat/Ville de Nice | Accompagnement global. Principe de la multi référence et du rétablissement. | Pas de durée réglementaire | 270 43 | 2 913 449 763 100 |

| | | | | | | | | |
|------------------------------|-----------------------------------|--|---------------|--|---------------------------------|----------------------------|--|--|
| intervention globale) | autonomie personnelle et sociale. | | Halte de nuit | | Principe de l'inconditionnalité | 4 mois renouvelable 1 fois | | |
|------------------------------|-----------------------------------|--|---------------|--|---------------------------------|----------------------------|--|--|

Les principes d'accompagnement des dispositifs SPEL et APDL de l'Unité Logement ont été dès sa création sur les principes de l'aller-vers en multi référence. En 2023, l'ASLL rejoindra cette méthode, dans le cadre d'une nouvelle organisation réfléchie en 2022.

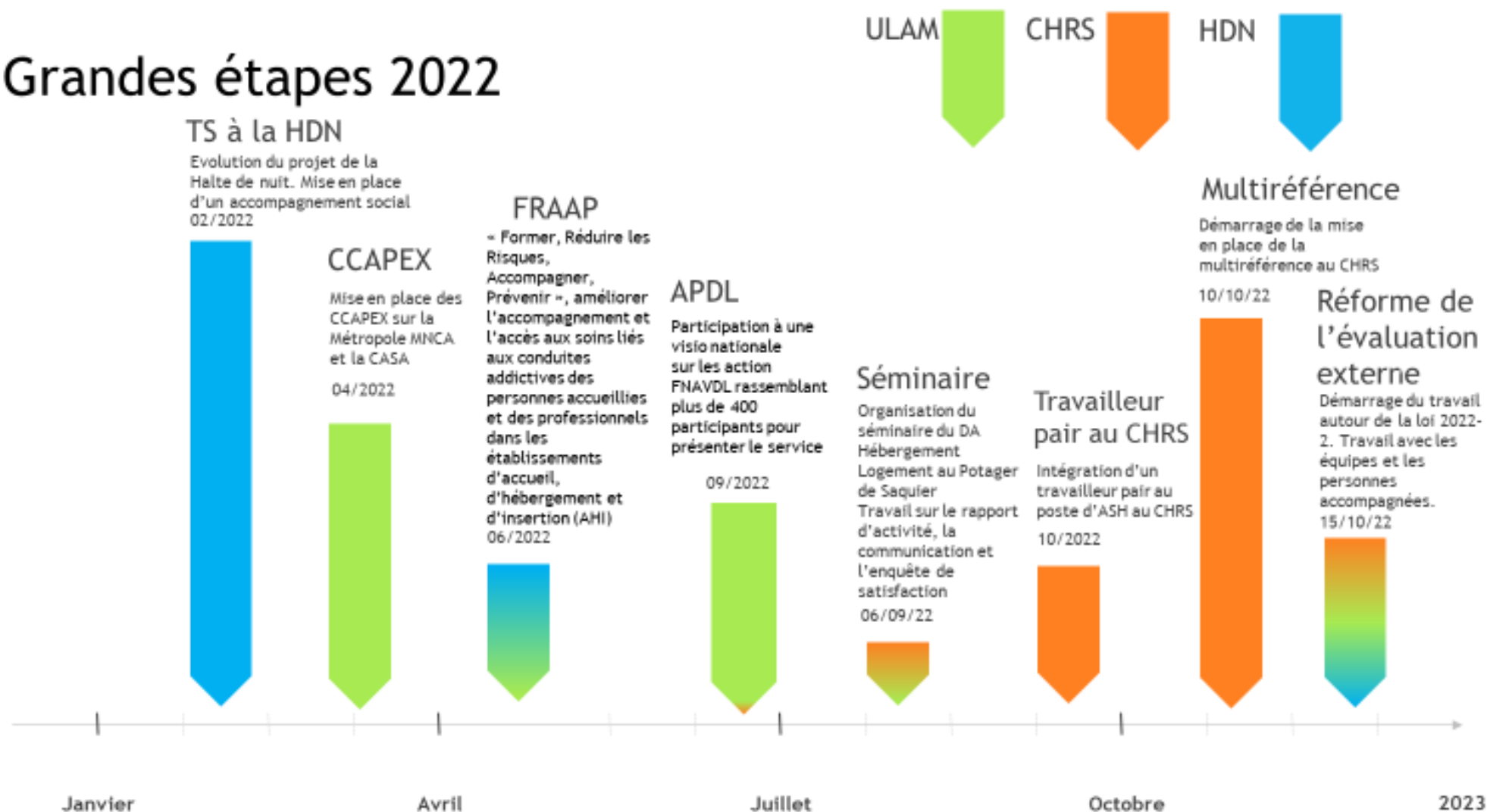
La Multi référence au CHRS, prévu au CPOM (2021/2025) a fait un grand bond en avant en 2022, avec la mise en place d'un accompagnement externe au changement. Le schéma d'organisation a été travaillé et arrêté en équipe, avec un modèle de multi référence propre au CHRS de la Fondation de Nice. La mise en application a démarré en 2023.

En complément, un travailleur pair a été recruté sur un poste d'ASH (Agent Social Hôtelier) avec comme feuille de route :

- Une meilleure visibilité des hébergements en site occupée,
- Une Gestion de l'organisation des interventions techniques (interne et externe),
- Et une présence à l'état des lieux de sortie, avec pour objectif le suivi des actions d'équipement de l'appartement pour limiter la vacance des hébergements

Le travailleur pair aura également pour mission d'accompagner dans l'usage d'habiter et le pouvoir d'agir les personnes hébergées à partir de son savoir expérientiel.

Grandes étapes 2022



L'ensemble du domaine d'activité a initié un travail sur l'amélioration en continu de la qualité.

Avec pour principe de base d'associer systématiquement les personnes accompagnées à toutes les actions d'autoévaluation, partant du principe que nous souhaitons les consulter sur le fonctionnement des établissements, l'accompagnement éducatif et social. Ce principe renforce le sens de l'évaluation pour les équipes et est en accord avec le développement du pouvoir d'agir qui est une grande orientation stratégique de la Fondation de Nice.

Au sein du Domaine d'activité, les services ne sont pas au même niveau : le CHRS dispose déjà d'outils et de process, quand la Halte de nuit et l'unité logement non soumis a ces obligations, en sont aux prémises et doivent créer les outils comme :

Un Livret d'accueil avec les droits et devoirs

Une charte de déontologie et de confidentialité adapté à chaque unité et à la diversité des profils des collègues (multi référence, travail pair...)

Le deuxième point sur lequel nous avons engagé une réflexion, est de trouver comment récolter la parole des usagers :

- Questionnaire oral avec prise de note au milieu de l'accompagnement et questionnaire de satisfaction à la fin
- Groupe de parole avec intervenant et séminaire des usagers
- Groupe de parole et questionnaire de satisfaction à la fin

La méthodologie retenue pour ce travail est d'avancer par unité, de se réunir avec l'ensemble des collègues pour faire un état des lieux de l'existant, de réaliser une autoévaluation par service

Un partage de nos travaux est effectué au niveau du Secteur avec les autres Domaines d'activité (« Santé et Addiction » et « Asile et Insertion »)

Sur l'ensemble du Domaine d'activité, le plan de formation propose des formations récurrentes : gestion des conflits, Premiers soins en santé mentale, Prévention de la radicalisation, remise à niveaux de la conduite (par l'autoécole sociale de la Fondation de Nice).

En plus de ces formations récurrentes, en mutualisation avec les autres DA du secteur, nous avons eu l'opportunité de former des collègues sur les sujets de « l'interculturalité dans le logement », la méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre)

Enfin, 2 salariés du secteur ont suivi la formation du Maître d'apprentissage afin de pouvoir accueillir des apprenties dans nos services en partenariat avec HETIS.

Malgré les dispositifs existants, et la mise en place en 2022 de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX), un grand nombre de ménages dans le département sont en situation de prononcé de jugement visant à leur expulsion. Ces ménages, souvent dépassés par la situation, tentent de se rendre invisibles, s'enfermant dans un déni, n'ouvrant plus leur courrier et ne sont plus au contact des services sociaux.

L'expulsion effectuée, les personnes n'ont d'autres choix que de se tourner vers les dispositifs d'hébergements (PAU, CHRS, ...). Ces dispositifs déjà engorgés ne peuvent répondre aux demandes et le coût de prise en charge sur la durée est nettement supérieur aux dettes qui ont conduit à la mesure d'expulsion. Ce dispositif propose donc une action afin que ces familles évitent la rue et donc une situation encore aggravée.

La Fondation de Nice porte une action de prévention des expulsions locatives sur le territoire de la Métropole NCA et de la CASA, soutenu par la DDETS et la stratégie logement d'abord.

1. OBJECTIFS GENERAUX

Elaborer avec les personnes un diagnostic et des préconisations concertés sur la situation permettant de :

- Mobiliser ou remobiliser les ménages, grâce à l'intervention des travailleurs sociaux pour rechercher des solutions à l'apurement de la dette.
- Favoriser la mobilisation des dispositifs existants qui contribuent à aider les ménages à résorber leurs dettes.
- Rechercher des solutions adaptées pour un relogement. Trouver des solutions alternatives à l'expulsion.
- Proposer une action volontariste sur l'accès à l'emploi¹.
- Agir à partir du commandement de quitter les lieux. Former une demande de délai auprès du juge si nécessaire.

2. MODALITE D'INTERVENTION

L'enjeu principal de notre dispositif tient en notre capacité à entrer en contact avec des publics souvent réfractaires à une intervention sociale comme expliqué ci-dessus.

Afin de répondre à cette situation, nous nous appuyons sur le savoir expérientiel d'un travailleur pair membre à part entière de l'équipe. Nous présumons que celui-ci, ayant été lui-même confronté à une expulsion, peut nous apporter des pistes et réponses pour réussir à entrer en relation avec des ménages en situation d'expulsion. Pour la suite de notre intervention, son savoir, tiré de son expérience de vie, est un apport précieux et complémentaire des savoirs faire des autres membres de l'équipe. L'équipe agit sur le principe de "l'aller vers". Le diagnostic et l'accompagnement sont basés sur le concept de l'action « Hors les murs ». Dans cet objectif, les entretiens au bureau ne sont que l'exception. Les horaires de travail sont adaptés à la situation des personnes.

Pour les ménages concernés, l'objectif préalable est de "reprendre pied" face à une situation difficile et complexe. Pour chaque ménage, un intervenant assure avec les personnes la coordination de l'accompagnement et non la référence. Il aura une fonction de préparation, de consultation, de négociation, de liaison et de médiation. Nous appliquons ici le principe de la multi référence.

L'efficacité de l'action repose donc sur l'adhésion du public (c'est l'enjeu premier) mais également sur la prise de conscience de leur situation et donc la nécessité d'agir. Ainsi, nos interventions ont une fréquence soutenue et sont de courte durée.

Concrètement, à partir de la saisine du dispositif, l'équipe a deux mois pour réaliser le diagnostic sur la situation et élaborer des préconisations adaptées : orientation sur un dispositif existant, accompagnement par notre équipe, aucun accompagnement si le ménage ne souhaite pas de soutien. Si le ménage n'adhère pas aux préconisations à l'issue du diagnostic, la CCAPEX en est informé et la procédure suivra son cours

Si un accompagnement se met en place, celui-ci est effectif sur les quatre mois suivants, le tout renouvelable une fois 3 mois de plus soit une durée maximum d'accompagnement de sept mois post diagnostic.

En début d'accompagnement nos interventions sont rapprochées avec des actions concrètes à réaliser (objectifs) entre deux rencontres. Notre objectif est ici de mettre ou remettre en action les ménages pour engager un processus.

L'accompagnement que nous proposons aborde l'ensemble des thématiques en parallèle : logement, emploi, administratif, santé si besoin.

Au cas où l'adhésion du ménage est remise en cause en cours d'accompagnement, celui-ci peut s'interrompre à tout moment et la CCAPEX en est informée.

Il est à noter que l'efficacité de l'action repose sur le développement de partenariats importants avec l'ensemble des acteurs de l'action sociale, du logement et de l'emploi. Cet axe est essentiel pour l'équipe afin de mobiliser les intervenants le plus rapidement possible.

Il ressort du présent rapport d'activité que les tendances observées en 2021 se confirment. Ainsi la stratégie de « l'aller vers » montre une reprise de contact avec 100% des personnes et ce malgré une augmentation significative des situations au stade du commandement de payer. Des diagnostics sur la totalité des personnes ont pu être réalisés.

Inclue dans l'unité logement qui regroupe les SPEL, l'APDL et l'ASLL, le SPEL comme les autres services est animé et coordonné par le responsable d'activité Hébergement/Logement de la Fondation de Nice et par un poste de coordinatrice. Cette configuration a permis de développer les coopérations opérationnelles entre les services, mais aussi une acculturation des pratiques et des compétences entre les professionnels.

Le SPEL est aujourd'hui un service identifié comme partenaire par les bailleurs pouvant apporter une plus-value dans la gestion des difficultés locatives. La mise en place en 2022 des CCAPEX territoriales ont accentué ces partenariats opérationnels.

3. SPEL MNCA

3.1 Les admissions

| Période | Nombre |
|---|------------|
| Entrées en 2022 | 109 |
| Entrées en 2021 et se poursuivant en 2022 | 43 |
| Total | 152 |

109 évaluations ont été réalisées en 2022, supérieur à l'objectif de 100

3.2 Composition et stade de la procédure

| | Total |
|-----------------------|------------|
| Couple avec enfants | 22 |
| Couple sans enfants | 6 |
| Personnes seules | 47 |
| Famille monoparentale | 25 |
| Autres | 9 |
| Total | 109 |

Les compositions familiales restent similaires à 2021 avec une majorité de personnes seules (43%)

3.3 Age de la personne la plus âgée du ménage

| | Total |
|-----------------|------------|
| Moins de 30 ans | 8 |
| 30 à 44 | 35 |
| 45 à 59 ans | 39 |
| 60 à 74 ans | 21 |
| 75 et + | 4 |
| Inconnu | 2 |
| Total | 109 |

3.4 Causes de l'impayée

| | Total |
|--------------------------|-------|
| Perte d'emploi | 11 |
| Baisse de revenus | 49 |
| Divorce / Séparation | 21 |
| Passage à la retraite | 3 |
| Logement inadapté | 3 |
| Conflit avec le bailleur | 17 |
| Difficultés de gestion | 18 |

| | |
|---------------------------------------|----|
| Aucune ressources | 0 |
| Problèmes de santé | 16 |
| Suite congé donné par le propriétaire | 0 |
| Pas de dettes | 7 |
| Logement trop cher à l'entrée | 0 |
| Difficultés administratives | 11 |
| Inconnu / Autres | 34 |

3.5 Catégorie socioprofessionnelle

| | Total |
|-----------------------------|-------|
| Ouvriers | 1 |
| Sans activité | 35 |
| Autoentrepreneur | 0 |
| Employés | 29 |
| Retraités | 21 |
| Artisan / Chef d'entreprise | 3 |
| Inconnu / Autres | 20 |
| Total | 109 |

Les personnes sans activité représentent 32% des personnes accompagnées.

3.6 Situation au regard du logement

| | Total |
|------------------------------|-------|
| Locataire parc public | 32 |
| Locataire parc privé | 75 |
| Autre | 1 |
| Occupant sans droit ni titre | 1 |
| Total | 109 |

3.7 Motifs d'expulsion

| | Total |
|------------------------------|-------|
| Dettes locatives | 105 |
| Troubles du voisinage | 7 |
| Congé pour vente ou reprise | 2 |
| Occupant sans droit ni titre | 3 |
| Total | 117 |

Plusieurs motifs peuvent être accumulés.

3.8 Indicateurs sur les ménages sortis en 2022

(Sur 120 ménages sortis en 2022)

| | Total |
|--|--------------|
| Nombre de ménages contactés (avec succès ou non) | 120 |
| Nombre de ménages rencontrés une seule fois | 9 |
| Nombre de ménages rencontrés plusieurs fois | 80 |
| Nombre de diagnostics réalisés | 120 |
| Nombre de bailleurs contactés (avec succès ou non) | 84 |
| Nombre de bailleurs rencontrés au moins une fois | 27 |
| Nombre de ménages pour lesquels au moins un droit a été ouvert (APL, RSA, PA, ...) | 27 |
| Nombre d'impayés résorbés | 26 |
| Nombre de DLS déposés | 38 |
| Nombre d'orientations vers un dispositif d'hébergement | 29 |
| Nombre de relogements accompagnés | 12 |
| Nombre de recours DALO accompagnés | 20 |
| Nombre de DLS ouvertes | 38 |

74% des ménages sortis de l'accompagnement ont été rencontrés au moins une fois. Et 100% d'entre eux ont vu une action positive se mettre en place suite à l'accompagnement.

3.9 Motifs d'arrêt d'accompagnement

| | Total |
|---|--------------|
| Le locataire peut être maintenu dans son logement | 23 |
| Le locataire a été expulsé | 4 |
| Le locataire n'adhère pas aux préconisations du service | 49 |
| Perte de contact | 21 |
| L'accompagnement est arrivé à échéance | 7 |
| Les démarches ont été faites pour un relogement mais le locataire n'est pas encore relogé | 11 |
| Le locataire a été relogé | 25 |
| Autre | 28 |

Seul 3% des ménages ont été expulsés

3.10 Logement à la sortie

| | Total |
|---|--------------|
| Même logement qu'à l'entrée | 85 |
| Dispositif d'hébergement (CHRS, ACT) | 3 |
| Relogement parc public | 5 |
| Relogement parc privé | 4 |
| Relogement vers un logement accompagné (IML, FJT, résidence sociale, ...) | 3 |
| Expulsée | 3 |
| Inconnue | 18 |

3.11 Emploi

| | Total |
|---------------------------------------|-------|
| Orientée vers Pôle Emploi | 9 |
| Orientée vers l'AAVA | 2 |
| Orientée vers un chantier d'insertion | 0 |
| Orientée vers une formation | 2 |
| Orientée vers la mission locale | 0 |

L'équipe SPEL peut mieux faire sur l'accompagnement vers l'emploi, même si la priorité reste le logement.

3.12 Actes usagers

| | Nombre | % |
|--------------------------|------------|-------------|
| Visite à domicile | 460 | 83% |
| Entretien au bureau | 68 | 12% |
| Accompagnement extérieur | 28 | 5% |
| Total | 556 | 100% |

Cela représente 3,6 entretiens en moyenne par ménages accompagnés

4. SPEL CASA

4.1 Les admissions

| Période | Nombre |
|---|------------|
| Entrées en 2022 | 80 |
| Entrées en 2021 et se poursuivant en 2022 | 23 |
| Total | 103 |

80 évaluations ont été réalisés en 2022, conforme à l'objectif

4.2 Composition du ménage

| | Total |
|-----------------------|-----------|
| Couple avec enfants | 16 |
| Couple sans enfants | 3 |
| Personnes seules | 23 |
| Famille monoparentale | 21 |
| Autres | 17 |
| Total | 80 |

Les compositions familiales avec enfant passent de 40% en 2021 à presque 50% en 2022. Les personnes seules passent elles de 45% à 28% en 2022.

4.3 Age de la personne la plus âgée du ménage

| | Total |
|-----------------|-----------|
| Moins de 30 ans | 6 |
| 30 à 44 | 25 |
| 45 à 59 ans | 25 |
| 60 à 74 ans | 16 |
| 75 et + | 3 |
| Inconnu | 5 |
| Total | 80 |

La part des personnes âgées de plus de 60 ans passent de 41% en 2021 à 30% en 2022.

Légende : CDP= commandement de payer. A= Assignation. CQL= Commandement à quitter les lieux. RFP= Réquisition de la force publique

4.4 Causes de l'impayée

| | Total |
|---------------------------------------|-------|
| Perte d'emploi | 22 |
| Baisse de revenus | 35 |
| Divorce / Séparation | 11 |
| Passage à la retraite | 0 |
| Logement inadapté | 1 |
| Conflit avec le bailleur | 11 |
| Difficultés de gestion | 18 |
| Difficultés administratives | 15 |
| Problèmes de santé | 13 |
| Suite congé donné par le propriétaire | 0 |
| Pas de dettes | 1 |
| Logement trop cher à l'entrée | 0 |
| Inconnu / Autres | 20 |
| Total | 147 |

4.5 Catégorie socioprofessionnelle

| | Total |
|--------------------------|-------|
| Ouvriers | 0 |
| Sans activité | 30 |
| Autoentrepreneur | 5 |
| Employés | 20 |
| Retraités | 12 |
| Profession intermédiaire | 2 |
| Inconnu / Autres | 11 |
| Total | 80 |

Les personnes sans activité représentent 38% des personnes accompagnées.

4.6 Situation au regard du logement

| | Total |
|---|-------|
| Locataire parc public | 27 |
| Locataire parc privé | 50 |
| Hôtel meublé | 1 |
| Occupant sans droit ni titre | 1 |
| Propriétaire dont l'appartement a été saisi | 1 |
| Total | 80 |

4.7 Motifs d'expulsion

| | Total |
|------------------------------|-------|
| Dettes locative | 78 |
| Troubles du voisinage | 1 |
| Congé pour vente ou reprise | 2 |
| Occupant sans droit ni titre | 0 |
| Total | 81 |

Plusieurs motifs peuvent être accumulés.

4.8 Indicateurs sur les ménages sortis en 2022

(Sur 79 ménages sortis en 2022)

| | Total |
|--|-------|
| Nombre de ménages contactés (avec succès ou non) | 79 |
| Nombre de ménages rencontrés une seule fois | 10 |
| Nombre de ménages rencontrés plusieurs fois | 47 |
| Nombre de diagnostics réalisés | 79 |
| Nombre de bailleurs contactés (avec succès ou non) | 47 |
| Nombre de bailleurs rencontrés au moins une fois | 3 |
| Nombre de ménages pour lesquels au moins un droit a été ouvert (APL, RSA, PA, ...) | 12 |
| Nombre d'impayés résorbés | 11 |
| Nombre de DLS déposés | 9 |
| Nombre d'orientations vers un dispositif d'hébergement | 4 |
| Nombre de relogements accompagnés | 5 |
| Nombre de recours DALO accompagnés | 6 |

72% des ménages sortis de l'accompagnement ont été rencontrés au moins une fois. Et 100% d'entre eux ont vu une action positive se mettre en place suite à l'accompagnement.

4.9 Motifs d'arrêt d'accompagnement

| | Total |
|---|-------|
| Le locataire peut être maintenu dans son logement | 21 |
| Le locataire a été expulsé | 9 |
| Le locataire n'adhère pas aux préconisations du service | 13 |
| Perte de contact | 16 |
| L'accompagnement est arrivé à échéance | 3 |
| Les démarches ont été faites pour un relogement mais le locataire n'est pas encore relogé | 8 |
| Le locataire a été relogé | 6 |
| Décédé | 3 |

Seul 11% des ménages ont été expulsés

4.10 Logement à la sortie

| | Total |
|---|-------|
| Même logement qu'à l'entrée | 54 |
| Dispositif d'hébergement (CHRS, ACT) | 1 |
| Relogement parc public | 1 |
| Relogement parc privé | 2 |
| Relogement vers un logement accompagné (IML, FJT, résidence sociale, ...) | 1 |
| Expulsé | 5 |
| Inconnu | 15 |

4.11 Emploi

| | Total |
|---------------------------------------|-------|
| Orientée vers Pôle Emploi | 7 |
| Orientée vers l'AAVA | 0 |
| Orientée vers un chantier d'insertion | 1 |
| Orientée vers une formation | 1 |
| Orientée vers la mission locale | 1 |

4.12 Actes usagers

| | Nombre | % |
|--------------------------|------------|-------------|
| Visite à domicile | 317 | 86% |
| Entretien au bureau | 25 | 7% |
| Accompagnement extérieur | 28 | 7% |
| Total | 370 | 100% |

Cela représente 3,6 entretiens par ménages accompagnées en moyenne

5. Témoignages de Monsieur D.

Qu'est-ce que notre accompagnement vous a apporté ?

Je rencontre aujourd'hui monsieur L pour faire un point bilan sur l'accompagnement qu'ils ont pu m'apporter et surtout apporter à ma tante dans la gestion de sa situation compliquée.(...). La Fondation s'est très vite mis en rapport avec ma tante. Je n'ai pas pu assister au premier entretien mais j'ai très vite pris part au travail mis en place par la Fondation de Nice. L'arrivée de la Fondation dans la gestion du dossier de ma tante a été d'un réconfort immense tant sur le plan pratique que sur le plan psychologique. Sur le plan psychologique parce que le lien amical et affectif compliquait sensiblement les actions que je pensais mettre en place et l'arrivée d'un tiers a permis que justement il y ait un dialogue et une parole unique contre le membre de la famille et les personnes en charge de l'aide et du coup les propositions de solution ont été plus facilement acceptées par ma tante. Du coup l'action énergique de la Fondation a permis d'accélérer sensiblement les mesures de protection et les solutions tant sur le plan financier que sur le plan humain.

Qu'est-ce que vous avez pensé de nos méthodes d'intervention ?

S'agissant des méthodes d'intervention e la Fondation de Nice auprès de ma tante elles ont été déjà très énergiques et sans délai et surtout d'une grande disponibilité, ce qui a permis à ma tante de se sentir en confiance et d'accepter les propositions de solutions et qui l'ont aidé à comprendre que les choses qui étaient mises en place même si ça c'était difficile pour elle parce que ça devait changer ses habitudes ça a aidé à comprendre que c'était à son profit et à son unique profit. Chaque fois qu'un problème s'est présenté, la fondation a été immédiatement présente notamment pour la mise en place de tous les échéanciers pour stopper l'hémorragie d'endettement qu'avaient mis en place les habitudes de ma tante. Et je sais que j'ai toujours eu un suivi régulier de la part de toute l'équipe, chaque fois que quelque chose était fait j'avais un compte rendu : « ça c'est fait, c'est mis en place » et ça c'est vraiment un réconfort psychologique pour les aidants parce qu'on voit que les choses avancent, que c'est du concret et que, passez-moi l'expression, c'est pas du vent, et que tout ce qui doit être fait est mis en place dans les meilleurs délais.

Comment avez-vous ressenti la première rencontre ?

S'agissant de la première rencontre avec la Fondation de Nice, je n'étais pas présent mais j'ai eu un retour de ma tante qui m'a affirmé avoir vu entre guillemets les assistantes sociales et le retour était très positif puisque j'ai ressenti qu'elle était elle-même rassurée que la panoplie de ses difficultés allaient être prise en compte qu'elle allait être aidée et tout cela n'était pas que lors de la première intervention mais tout cela s'est vérifié durant ces mois écoulés sur la gestion des difficultés de ma tante jusqu'à l'accompagnement au jugement des tutelles où l'appui et la présence de M L ont été un grand soutien pour ma tante mais aussi pour moi parce que j'avais besoin d'avoir l'assurance psychologique que ma démarche est dans le juste et que c'étaient bien les intérêts de ma tante qu'il fallait prendre en compte.

« La stratégie du logement d'abord est efficace pour permettre aux personnes de sortir durablement de la rue même si son effet dépend fortement de nombreux facteurs comme la disponibilité de logements abordables, les flux migratoires ou l'accroissement des situations de grande pauvreté. »

Sylvain Mathieu - Délégué interministériel pour l'hébergement et à l'accès au logement



Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



Cofinancé par
l'Union
Européenne



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.